



ÉTUDIANT L'AN PROCHAIN

Édition 2021

crous-lyon.fr

AU SOMMAIRE

Crous
Lyon

Les Crous	3
Plan de Lyon	4
Plan de Saint-Étienne	6
Les bourses et autres aides	7
Le Dossier Social Étudiant	8
Les ressources et charges familiales	9
Le service social et le budget étudiant	10
Le logement en résidence universitaire	11
Les résidences	15
La restauration	19
Jobs étudiants	20
Vie de Campus	21
Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)	22
Adresses des Crous	23

Ce guide est édité par :

**Le Centre Régional des Œuvres
Universitaires et Scolaires (Crous)**
de l'Académie de Lyon
59, rue de la Madeleine
69365 Lyon cedex 07
Tél. 04 72 80 17 70
www.crous-lyon.fr

Directeur de la publication :
Christian Chazal

Responsable de la rédaction :
Alicia Treppoz-Vielle

Crédits photos :
Antoine Mutin - Agence MMAP - Paul Grelet - Agence et compagnie
Crous Lyon - D.R.

Conception graphique et réalisation :
Pygma - pygma.fr

LES CROUS

LES CENTRES RÉGIONAUX DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (CROUS) ONT POUR MISSION D'AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL DES ÉTUDIANTS ET DES ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Leurs nombreuses missions touchent tous les services de proximité de la vie étudiante :

Aides financières

- Les bourses sur critères sociaux.
- Les aides financières spécifiques.

Accompagnement social

- Accueil, écoute, aide psychosociale.
- Prévention contre le décrochage et l'isolement.

Logement étudiant

- Une offre de qualité à prix social.
- Aide au logement et à la caution locative.

La restauration universitaire

- Des repas équilibrés à petit prix.
- De nombreuses structures de restauration sur les campus.

Emploi étudiant

- Jobaviz.fr, un site dédié à la recherche d'emplois pour les étudiants.
- Emplois étudiants dans les Crous.

Vie de campus

- Soutien aux initiatives étudiantes.
- Organisation de concours de création et d'actions culturelles.
- Animations pour favoriser l'échange et la convivialité.

Le Crous de Lyon couvre les départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône.

CROUS DE LYON

Voir les conditions d'accueil sur www.crous-lyon.fr avant de se déplacer.

59, rue de la Madeleine - 69007 Lyon

Tél. : 04.72.80.17.70 (accueil administratif)

Tél. : 04.13.38.40.01 (Dossier Social Étudiant)

Antenne de Saint-Étienne

11, rue Tréfilerie - 42000 Saint-Etienne

Tél. : 04.77.81.85.50

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

Retrouvez le Crous de Lyon sur :

www.crous-lyon.fr



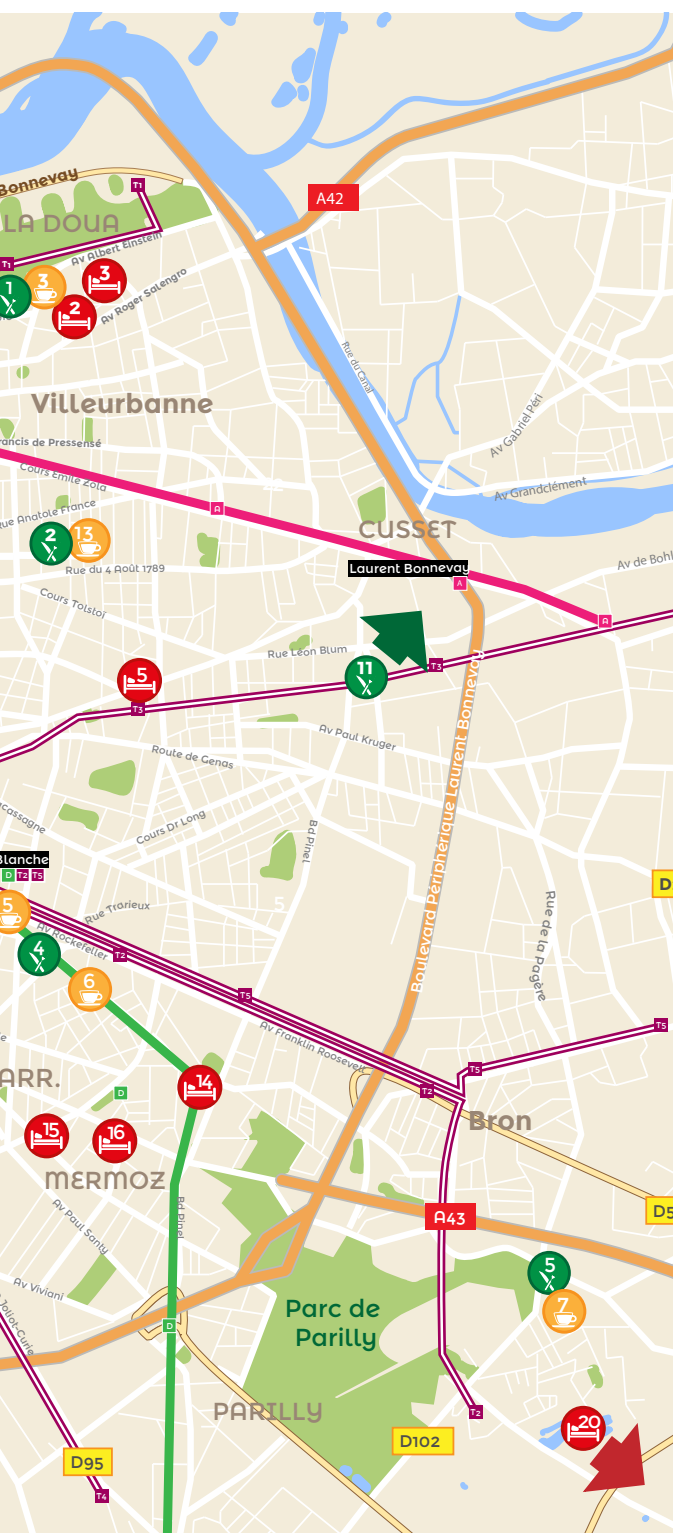
FOCUS

Un seul portail pour faire toutes vos démarches et accéder aux services du Crous : www.messervices.etudiant.gouv.fr

C'est l'espace utile pour demander une bourse, chercher un logement, payer la CVEC ou son loyer, prendre un rendez-vous, s'inscrire à un concours culturel...







Resto'

- 1 **Jussieu** - 3, avenue Albert Einstein 69100 Villeurbanne
- 2 **IUT Gratte-Ciel** - 17, rue de France 69100 Villeurbanne
- 3 **Manufacture des Tabacs** - 1, avenue des Frères Lumière 69007 Lyon
- 4 **Rockefeller** - 6, rue Volney 69008 Lyon
- 5 **Bron** - 5, avenue Pierre Mendès France 69500 Bron
- 6 **Les Quais** - 96, rue Pasteur 69007 Lyon
- 7 **Descartes** - 15, parvis René Descartes 69007 Lyon
- 8 **Monod** - 46, place d'Italie 69007 Lyon
- 9 **Ecole Centrale de Lyon** - 51, chemin des Mouilles 69130 Écully
- 10 **VetAgro Sup** - 393, avenue Bourgelat - D332 69280 Marcy l'Étoile
- 11 **ENTPE** - 3, rue Maurice Audin 69120 Vaulx-en-Velin
- 12 **Le Lounge, Lyon Sud** - 165, chemin du Grand Revoyet 69600 Oullins



Cafet'

- 1 **Cybercafé de la Doua** - 24, avenue Gaston Berger 69100 Villeurbanne
- 2 **Astrée** - Bâtiment Astrée - 6, avenue Gaston Berger 69100 Villeurbanne
- 3 **Archimède** - 3, avenue Albert Einstein 69100 Villeurbanne
- 4 **Bistrot de la Manu** - 4, cours Albert Thomas 69008 Lyon
- 5 **Rabelais** - Faculté de Médecine - 8, avenue Rockefeller 69008 Lyon
- 6 **Laënnec** - 7, rue Paradin 69008 Lyon
- 7 **Filtre** - Bâtiment U - 5, avenue Pierre Mendès France 69500 Bron
- 8 **Lumière** - Bâtiment A - 5, avenue Pierre Mendès France 69500 Bron
- 9 **Kiosque de Bron** - Bâtiment H - 5, avenue Pierre Mendès France 69500 Bron
- 10 **IEP** - Sciences Po - 14, avenue Berthelot 69007 Lyon
- 11 **Les Quais** - 4, rue de l'Université 69007 Lyon
- 12 **Saint-Paul** - 10, place des Archives 69002 Lyon
- 13 **Carnot** - 23, place Carnot 69002 Lyon
- 14 **Gerland** - 50, avenue Tony Garnier 69007 Lyon
- 15 **Cybercafé IUT Gratte-Ciel** - 17, rue de France 69100 Villeurbanne
- 16 **Horizon** - 9, montée Nicolas de Lange 69005 Lyon
- 17 **Lyon Sud** - 165, chemin du Grand Revoyet 69600 Oullins
- 18 **EsCaLe** - 51, chemin des Mouilles 69130 Écully
- 19 **Monod** - 46, place d'Italie 69007 Lyon

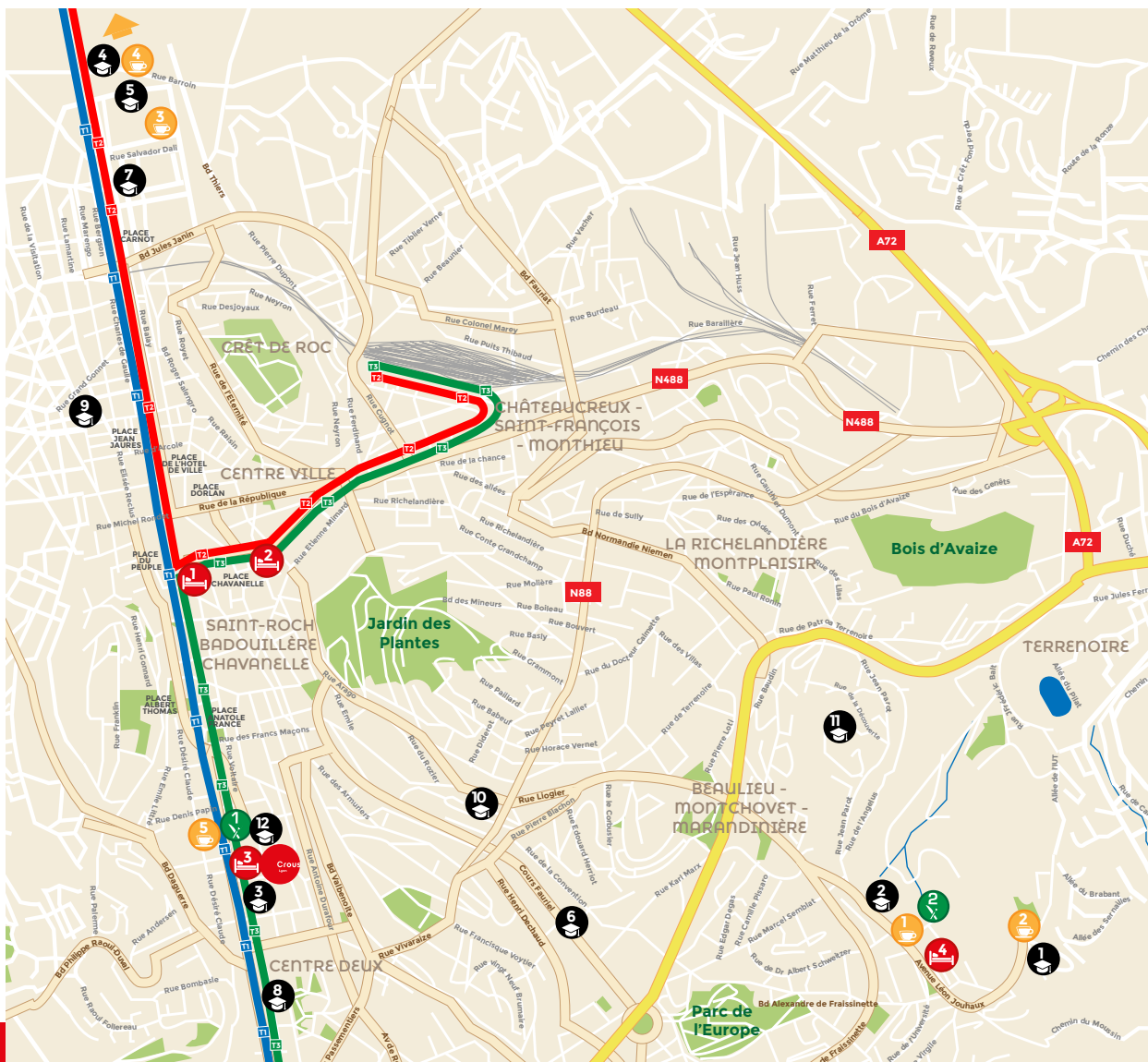


Résidences

- 1 **Gounod et Tonkin** - 20, rue Salvador Allende 69100 Villeurbanne
- 2 **Puvis de Chavannes et Madeleine Monod** - 29, rue Marguerite 69100 Villeurbanne
- 3 **Jussieu** - 3, avenue Albert Einstein 69100 Villeurbanne
- 4 **Jussieu Studios** - 3, avenue Albert Einstein 69100 Villeurbanne
- 5 **Les Antonins** - 28-30-32, rue des Antonins 69100 Villeurbanne
- 6 **Einstein et Althéa** - 1-3, avenue Albert Einstein 69100 Villeurbanne
- 7 **Archimède** - 7A et 7B, avenue Albert Einstein 69100 Villeurbanne
- 8 **Bugeaud** - 119, rue Bugeaud 69006 Lyon
- 9 **Joseph Cartellier** - 71-77, rue Jean Jaurès 69100 Villeurbanne
- 10 **Paul Bert** - 8, rue Moissonnier 69003 Lyon
- 11 **Cavalier** - 8, rue Jeanne Koehler 69003 Lyon
- 12 **André Lirondelle** - Château de la Buire - 6, rue Rachais 69003 Lyon
- 13 **Voltaire** - 67, rue Voltaire 69003 Lyon
- 14 **Les Quais** - 96, rue Pasteur 69007 Lyon
- 15 **Les Girondins** - 39, rue Pré-Gaudry 69007 Lyon
- 16 **Benjamin Delessert** - 145, avenue Jean Jaurès 69007 Lyon
- 17 **Madeleine** - 4, rue du Sauveur 69007 Lyon
- 18 **Garibaldi** - 360, rue Garibaldi 69007 Lyon
- 19 **Paradin** - 24, rue C. Paradin 69008 Lyon
- 20 **Croix du Sud** - 115, avenue Général Frère 69008 Lyon
- 21 **Saint-Exupéry** - 92, avenue Jean Mermoz 69008 Lyon
- 22 **André Allix** - 2, rue Sœur Bouvier 69005 Lyon
- 23 **Les Arches d'Agrippa** - Rue du Fort Saint-Irénée 69005 Lyon
- 24 **Fort Saint-Irénée** - 2, rue Sœur Bouvier 69005 Lyon
- 25 **Philomène Magnin** - 1, place Abbé Larue 69005 Lyon
- 26 **Jean Meygret** - 9, rue du Professeur Marion 69005 Lyon
- 27 **Aimé Césaire** - 24, rue Maréchal Leclerc 69800 Saint-Priest
- 28 **La Duchère** - 3, rue Françoise Giroud 69009 Lyon
- 29 **Parc Blandan** - 4, ruelle du Grand Casernement 69007 Lyon
- 30 **Confluence** - 120, rue Delandine - Bâtiment B04- 69002 Lyon
- 31 **Georges Rinck** - 21, rue Delandine 69002 Lyon



CROUS PLAN DE SAINT-ÉTIENNE



Resto'

- 1 Restaurant Tréfilerie - 31 bis, rue du 11 Novembre 42100 Saint-Etienne
- 2 Restaurant Métare - 25, bd Paul Michelon 42023 Saint-Etienne Cedex 02



Cafet'

- 1 Cafétéria Sciences - 23, rue Paul Michelon 42023 Saint-Etienne Cedex 02
- 2 Cafétéria IUT - 28, avenue Léon Jouhaux 42023 Saint-Etienne Cedex 02
- 3 Cafétéria Télécom - 18, rue du Professeur Benoît Lauras 42000 Saint-Etienne
- 4 Cafétéria Médecine - 10, rue de la Marandière 42270 Saint Priest en Jarez
- 5 Cafétéria Tréfilerie - 31 bis, rue du 11 novembre 42100 Saint-Etienne



Résidences

- 1 Résidence des Arts - Maison Internationale - 11, rue Gambetta 42000 Saint-Etienne
- 2 Résidence Chavanelle - 9, rue Marcellin Allard 42100 Saint-Etienne
- 3 Résidence Tréfilerie - 18-20, rue Richard 42100 Saint-Etienne
- 4 Résidence Métare - 25, bd Paul Michelon 42023 Saint-Etienne Cedex 2



Etablissements

- 1 IUT - 28, avenue Léon Jouhaux 42100 Saint-Etienne
- 2 Université Jean Monnet Campus Métare - 23, rue du Dr Paul Michelon 42100 Saint-Etienne
- 3 Maison de l'Université Jean Monnet - 10, rue Tréfilerie 42100 Saint-Etienne
- 4 Université Jean Monnet Faculté de Médecine - 10, rue Barrouin 42000 Saint-Etienne
- 5 Télécom Saint-Etienne - 25, rue Dr Remy Annino 42000 Saint-Etienne
- 6 École des Mines de Saint-Etienne - 158, cours Fauriel 42023 Saint-Etienne
- 7 École Supérieure d'Art et Design de Saint-Etienne - 3, rue Javelin Pagnon 42000 Saint-Etienne
- 8 École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale - 27, rue des Docteurs Charcot 42100 Saint-Etienne
- 9 École nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne - 1, rue Buisson 42000 Saint-Etienne
- 10 Emlyon business school - 51, cours Fauriel 42009 Saint-Etienne
- 11 École Nationale d'Ingénieurs de Saint-Etienne (ENISE) - 58, rue Jean Parot 42100 Saint-Etienne
- 12 Université Jean Monnet - Campus Tréfilerie - 10, rue Tréfilerie 42100 Saint-Etienne

www.crous-lyon.fr



Bourses

Action sociale

Logement

Restauration

Jobs étudiants

Vie de campus

LES BOURSES ET AUTRES AIDES

LE CROUS DE LYON GÈRE LES 50 000 BOURSES ATTRIBUÉES PAR L'ÉTAT DANS L'ACADÉMIE.

1 Les bourses sur critères sociaux

Les Crous gèrent les demandes de bourses sur critères sociaux pour :

- Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Le ministère de la Culture
- Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Conditions :

- Être inscrit en formation initiale et suivre des études à temps plein dans un établissement public ou dans une formation habilitée à recevoir des boursiers.
- Être âgé de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année universitaire pour une première demande de bourse (non opposable aux étudiants handicapés reconnus par la commission des droits et de l'autonomie des handicapés ; les personnes qui ont effectué un volontariat dans les armées, un volontariat civil ou qui ont élevé un enfant bénéficient d'un recul de la limite d'âge).
- Être de nationalité française ou avoir la nationalité d'un État membre de l'Union Européenne (ou d'un État faisant partie de l'espace économique européen). Pour les autres nationalités, l'étudiant doit bénéficier d'un titre de séjour valide, être domicilié en France depuis au moins deux ans et le foyer fiscal auquel il est rattaché (père, mère ou tuteur légal) doit être situé en France depuis au moins deux ans.

Attention !

Les bourses pour les étudiants inscrits en formations sanitaires et sociales

Les conseils régionaux sont seuls compétents pour décider de l'attribution des bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits dans les établissements dispensant des formations sanitaires et sociales, agréées et financées par les régions. Informez-vous auprès de votre établissement ou sur <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr>.

2 L'aide à la mobilité Parcoursup

C'est une aide forfaitaire de 500€ pour les futurs étudiants qui bénéficient d'une bourse de lycée en 2020-2021 et qui souhaitent s'inscrire, via Parcoursup, dans une formation située hors de leur académie de résidence.

Conditions :

- Être bénéficiaire d'une bourse de lycée 2020-2021.
- Être inscrit sur Parcoursup et avoir confirmé au moins un vœu en-dehors de son académie de résidence.
- Avoir accepté définitivement une proposition d'admission (OUI ou OUI-SI) pour un vœu confirmé hors de son académie de résidence.

Pour obtenir cette aide, effectuez votre demande sur www.messervices.etudiant.gouv.fr

3 L'aide au mérite

L'aide au mérite est attribuée automatiquement en complément de la bourse sur critères sociaux aux bacheliers boursiers ayant obtenu une mention très bien. Elle ne fait pas l'objet d'une demande particulière de la part de l'étudiant.

4 Les aides spécifiques

Vous êtes dans une situation critique ? Vous traversez une période difficile et avez besoin d'un soutien financier ? Vos parents sont en difficulté pour vous aider ? Il existe des aides spécifiques pour répondre aux situations particulières. Selon vos besoins, cette aide spécifique peut être une allocation annuelle ou une aide ponctuelle soumise à évaluation sociale. Pour plus de renseignements vous devez contacter le service social du Crous : www.crous-lyon.fr/action-sociale-sante/.

5 Les autres aides pour vous accompagner dans vos études

Les aides des collectivités locales

Les régions, départements ou villes apportent des aides financières aux étudiants issus de leurs territoires. Informez-vous directement auprès de vos collectivités de résidence pour connaître les calendriers et démarches.

Le prêt bancaire garanti par l'Etat

D'un montant maximal de 15 000€, ce prêt est ouvert à l'ensemble des étudiants sans conditions de ressources et sans caution parentale ou d'un tiers. Renseignez-vous sur les conditions directement auprès de l'un des 5 établissements partenaires : la Société Générale, le Crédit Mutuel, le CIC, les Banques Populaires et les Caisses d'épargne.

**Vous aider à dormir
sur vos deux oreilles,
sans cauchemarder
sur votre budget**



Logement + Aide sociale

Il y a plus d'un Crous dans le Crous



LE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANTE

LE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANTE, C'EST LE DOSSIER QUE VOUS DEVEZ REMPLIR EN LIGNE POUR DEMANDER UNE BOURSE ET UN LOGEMENT EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE. **ATTENTION, IL FAUT LE REMPLIR CHAQUE ANNÉE.**

Les étapes : de la demande au paiement

Connectez-vous sur

www.messervices.etudiant.gouv.fr

du 20 janvier au 15 mai 2021

Un doute avant votre demande ?

Faites une simulation de vos droits sur :

<https://simulateur.lescrous.fr/>



Pour faire une demande, n'attendez pas d'avoir choisi vos études ou reçu les résultats de vos examens. **Pour avoir bourse et logement à la rentrée, remplissez votre dossier avant le 15 mai.**

Demande

Saisissez votre demande en ligne dès le 20 janvier.

Attention !

- Indiquez l'académie où vous êtes scolarisé en 2020-2021, quels que soient vos vœux d'études pour l'année prochaine.
- **Cochez la case « demande de logement » si vous souhaitez avoir accès aux logements en résidences universitaires.**
- Allez bien jusqu'au dernier écran et cliquez sur « enregistrer » pour que votre demande soit bien validée.

Mot de passe

Lors de votre 1^{ère} connexion et lorsque vous créez votre profil pour la saisie du dossier, vous devez créer un mot de passe. Notez-le bien, comme votre numéro de dossier, votre mot de passe vous sera nécessaire pour chaque échange avec le Crous et pour suivre votre dossier en ligne !

Pièces complémentaires

Une fois que votre dossier est saisi et enregistré, vous recevrez un e-mail de confirmation. Le Crous peut vous demander des documents complémentaires par e-mail.

Si vous avez des pièces justificatives complémentaires à fournir pour compléter votre Dossier Social Étudiant, vous avez 8 jours pour les envoyer.

Attention !

- Saisissez une adresse e-mail valide et que vous consultez régulièrement.
- Pensez à vérifier vos courriers indésirables !
- Seuls les dossiers complets peuvent être étudiés.
- Vérifier que vous avez bien tout renvoyé !

Notification conditionnelle

Le Crous vous envoie par e-mail une réponse de principe indiquant votre échelon de bourse. Il s'agit de votre notification conditionnelle de bourse. Cette notification conditionnelle de bourse doit être obligatoirement présentée à votre établissement lors de votre inscription.

Confirmation

De juin à octobre : votre établissement d'enseignement supérieur confirme au Crous votre inscription. Le Crous vous envoie alors une **notification définitive** d'obtention de bourse.

Paiement de la bourse

Le paiement anticipé de la mensualité de septembre interviendra fin août pour tous les étudiants dont le Dossier Social Étudiant au Crous et l'inscription administrative et pédagogique dans leur établissement ont été finalisés **avant le 25 août**. Les mises en paiement sont ensuite effectuées le 5 de chaque mois à partir de octobre.

Pièces nécessaires à la connexion :

- 1 L'avis d'imposition 2020 qui se rapporte aux revenus perçus en 2019 par vos parents.
- 2 Votre numéro I.N.E figurant sur votre carte d'étudiant ou sur la confirmation d'inscription au baccalauréat.
- 3 Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à votre nom.

Pour toute question concernant les bourses :

Vérifiez les conditions d'ouverture des services sur www.crous-lyon.fr.

Pour tout envoi de documents :

1 / Téléversement en ligne sur le suivi de votre dossier
2 / Par courrier au :
Centre de numérisation du Crous de Lyon
TSA 74015
59901 LILLE CEDEX 9





LES RESSOURCES ET CHARGES FAMILIALES

POUR DÉTERMINER VOTRE DROIT À LA BOURSE ET VOTRE ÉCHELON, 3 CRITÈRES SONT RETENUS :

1 Les revenus de la famille

Pour une demande de bourse présentée au titre de l'année universitaire 2021-2022, les ressources prises en compte sont celles des revenus 2019 de la famille figurant sur l'avis fiscal 2020 détenu par les parents de l'étudiant.

2 Le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille

Pour chaque frère ou sœur, fiscalement à charge de la famille, étudiant dans l'enseignement supérieur : 4 points de charge.
Pour chaque autre frère ou sœur, fiscalement à charge de la famille : 2 points de charge.

3 L'éloignement du lieu d'études

La distance prise en compte est celle qui sépare le domicile familial (commune de résidence) de l'établissement d'inscription à la rentrée universitaire.
De 30 à 249 km : **1 point de charge**.
250 km et plus : **2 points de charge**.

Calculez votre droit à bourse sur critères sociaux : <https://simulateur.lescrous.fr/>

Plafonds de ressources* ouvrant droit aux bourses

POINTS DE CHARGE	ÉCHELONS							
	0bis	01	02	03	04	05	06	07
0	33 100 €	22 500 €	18 190 €	16 070 €	13 990 €	11 950 €	7 540 €	250 €
1	36 760 €	25 000 €	20 210 €	17 850 €	15 540 €	13 280 €	8 370 €	500 €
2	40 460 €	27 500 €	22 230 €	19 640 €	17 100 €	14 600 €	9 220 €	750 €
3	44 120 €	30 000 €	24 250 €	21 430 €	18 640 €	15 920 €	10 050 €	1 000 €
4	47 800 €	32 500 €	26 270 €	23 210 €	20 200 €	17 250 €	10 880 €	1 250 €
5	51 480 €	35 010 €	28 300 €	25 000 €	21 760 €	18 580 €	11 730 €	1 500 €
6	55 150 €	37 510 €	30 320 €	26 770 €	23 310 €	19 910 €	12 570 €	1 750 €
7	58 830 €	40 010 €	32 340 €	28 560 €	24 860 €	21 240 €	13 410 €	2 000 €
8	62 510 €	42 510 €	34 360 €	30 350 €	26 420 €	22 560 €	14 240 €	2 250 €
9	66 180 €	45 000 €	36 380 €	32 130 €	27 970 €	23 890 €	15 080 €	2 500 €
10	69 860 €	47 510 €	38 400 €	33 920 €	29 520 €	25 220 €	15 910 €	2 750 €
11	73 540 €	50 010 €	40 410 €	35 710 €	31 090 €	26 540 €	16 750 €	3 000 €
12	77 210 €	52 500 €	42 430 €	37 490 €	32 630 €	27 870 €	17 590 €	3 250 €
13	80 890 €	55 000 €	44 450 €	39 280 €	34 180 €	29 200 €	18 420 €	3 500 €
14	84 560 €	57 520 €	46 480 €	41 050 €	35 750 €	30 530 €	19 270 €	3 750 €
15	88 250 €	60 010 €	48 500 €	42 840 €	37 300 €	31 860 €	20 110 €	4 000 €
16	91 920 €	62 510 €	50 520 €	44 630 €	38 840 €	33 190 €	20 940 €	4 250 €
17	95 610 €	65 010 €	52 540 €	46 410 €	40 400 €	34 510 €	21 780 €	4 500 €

Montants annuels* établis en fonction des échelons

La bourse sur critères sociaux est versée en 10 mensualités de septembre à juin.

Échelon	0 bis	1	2	3	4	5	6	7
Montant annuel en €	1032	1707	2571	3292	4015	4610	4889	5679

* Montants et plafonds 2020-2021.



Bourses

Action sociale

Logement

Restauration

Jobs étudiants

Vie de campus

LE SERVICE SOCIAL



QUELLE QUE SOIT VOTRE PROBLÉMATIQUE, L'ÉQUIPE DU SERVICE SOCIAL EST DISPONIBLE POUR VOUS RENCONTRER SUR VOTRE CAMPUS OU DANS LES BUREAUX DU CROUS.

Pour toutes les informations sur l'accompagnement social et les aides financières : www.crous-lyon.fr/action-sociale-sante/

• Les aides spécifiques

+ Une **allocation annuelle** pour les étudiants qui rencontrent des difficultés durables. Elle est réservée aux étudiants inscrits dans une formation initiale relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et non éligibles aux bourses sur critères sociaux. Elle peut être allouée à l'étudiant en situation d'indépendance avérée (c'est-à-dire ne bénéficiant pas du soutien matériel de ses parents) :

- en cas de rupture familiale
- en cas de reprise d'études

L'aide spécifique annuelle ne peut pas être cumulée avec une bourse sur critères sociaux. Pour cette allocation, l'étudiant doit effectuer au préalable une demande de bourse dans le cadre du Dossier Social Étudiant.

+ Une **allocation ponctuelle** peut être allouée à un l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés. Elle est destinée aux étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur.

L'aide ponctuelle est soumise à évaluation sociale. Elle est attribuée par une commission d'attribution qui examine le dossier de l'étudiant .

BUDGET ÉTUDIANT

À TITRE INDICATIF, LE BUDGET MENSUEL D'UN ÉTUDIANT DANS L'ACADÉMIE DE LYON S'ÉTABLIT COMME SUIT :

Ton budget étudiant



Charges mensuelles

• Frais de logement :

- en résidence universitaire traditionnelle de **173 à 271€**
- en résidence nouvelle : **410€** en moyenne

• Loyer, autres formules :

- foyers et studios privés à partir de **470€**
- chambre chez l'habitant à partir de **300€**

• Frais de repas :

du lundi au vendredi (1 repas = **3,30€** tarif 2020/2021) soit **66€/mois** ou **20€/mois** pour les boursiers

• Frais de transport : abonnement mensuel étudiant

- STAS : **27,50€**
- TCL : **32,50€**

À ces frais indispensables, s'ajoutent diverses autres dépenses : alimentation, habillement, frais médicaux, livres, matériel informatique, téléphonie, loisirs... On peut chiffrer à **900€ le budget minimum** nécessaire à un étudiant qui ne vit pas avec sa famille.

Le premier mois, attention ! Il faut compter en plus :

- **les droits d'inscription pour les non-boursiers**
 - Inscription Licence 170€ ou Master de 243€
 - Contribution vie étudiante et de campus 92€
- **les frais d'assurance sociale**
 - la mutuelle (facultative) : à partir de 60€
- **Assurance responsabilité civile** : à partir de 16€
- **Assurance locative** à partir de 30€
- **Caution pour réservation logement Crous** :
 - chambre : 150€
 - chambre réhabilitée : 230€ ; studio : 250€
 - T1 bis, T2, T3 : 150€ par personne

Ces dépenses peuvent être réduites dans certaines conditions par les aides au logement (APL - ALS) mais en appartement il faut tenir compte des charges locatives (eau, EDF, téléphone)

Tous les tarifs sont donnés à titre indicatif.



LE LOGEMENT EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE

LE CROUS DE LYON GÈRE 39 RÉSIDENCES PROPOSANT PLUS DE 8600 PLACES D'HÉBERGEMENT AUX ÉTUDIANTS. CES LOGEMENTS SE TROUVENT À LYON, VILLEURBANNE, SAINT-PRIEST, BOURG-EN-BRESSE, SAINT-ÉTIENNE ET ROANNE.

Les demandes de logement en résidence universitaire se font entre le
20 janvier et le 15 mai 2021 sur
www.messervices.etudiant.gouv.fr

La demande de logement

Les logements sont attribués en priorité aux étudiants disposant de faibles ressources. Pour avoir accès à l'offre de logement, vous devez avoir, au préalable, rempli un Dossier Social Étudiant (DSE).

Les étudiants des formations sanitaires et sociales peuvent faire une demande de logement au Crous, même si le Crous ne gère pas leurs bourses.

L'attribution des logements se fait en 2 phases

1 La phase d'affectation initiale

> Demandez un logement entre le 20 janvier et le 15 mai et obtenez une réponse fin juin.

Remplir son Dossier Social Étudiant

Cochez la case «demande de logement».

Choix du logement

Sur le site trouverunlogement.lescrous.fr, choisissez le logement qui correspond le mieux à vos études et à votre mode de vie.

- Je peux faire deux vœux par secteurs
- Je peux faire des vœux dans 3 secteurs maximum
- Je peux faire plusieurs demandes dans une même résidence s'il y a plusieurs types de logement
- Si je diversifie mes vœux (types de logement, résidences...), je multiplie les chances d'obtenir un logement

Attribution

Les attributions sont prononcées fin juin à partir d'un indice social qui reprend les mêmes éléments que les dossiers de bourses (revenus de la famille, nombre de frères et sœurs, distance domicile/lieu d'étude).

Vous êtes informé de la décision par SMS et par e-mail.

Pensez à vérifier vos courriers indésirables !

Confirmation

Vous disposez d'un délai de 7 jours pour confirmer en ligne la réservation (paiement par carte bancaire).

2 La phase d'affectation complémentaire

> À partir du mois de juillet, tous les étudiants (boursiers ou non) peuvent consulter les offres de logements restant disponibles après la phase d'affectation initiale.

Si vous n'avez pas obtenu de logement en phase d'affectation initiale, vous pouvez faire une nouvelle demande. Si vous refusez le logement obtenu en phase initiale, même si vous êtes boursiers, vous n'êtes plus prioritaire en phase complémentaire.

Des logements tout au long de l'année

Vous pouvez réserver à tout moment un logement en résidence Crous ou demander un hébergement temporaire si vous effectuez un stage ou une mobilité dans une autre région :

- les étudiants boursiers peuvent réserver en ligne automatiquement ;
- les étudiants non-boursiers doivent faire leur demande en ligne.

Connectez-vous sur
www.trouverunlogement.lescrous.fr



Lokaviz, se loger chez un particulier

Lokaviz est une plateforme qui propose des offres de logement pour les étudiants chez les particuliers.

- logements indépendants ou chez l'habitant,
- colocation,
- location contre services...

Consultez les offres sur
www.lokaviz.fr



Bed & Crous, l'escale à prix étudiant

Des logements adaptés, équipés et bien localisés sont proposés à des prix avantageux aux étudiants, pour un séjour de courte ou moyenne durée (une nuit à un mois maximum).

Visiter une nouvelle ville, passer un concours ou effectuer un stage de courte durée ? Découvrez une nouvelle façon de se loger à petit prix avec les Crous !

Consultez les offres sur
www.bedandcrous.com





Bourses

Action sociale

Logement

Restauration

Jobs étudiants

Vie de campus

Les types de logements et tarifs

Les résidences du Crous proposent un large choix de logements, de la chambre au T7 en colocation, avec une offre de services gratuits et de nombreuses activités rendant votre quotidien plus facile et convivial.

- 1 Des chambres simples de 9 m² à 10,5 m², avec sanitaires collectifs et rénovation intérieure ou non.

Tarif mensuel 20-21, eau, électricité, internet et chauffage compris : de 173€/mois, ALS non déduite

- 2 Des chambres simples de 9 m² à 12 m², avec sanitaires individuels, rénovation intérieure, équipées d'un réfrigérateur et éventuellement d'un micro-ondes.

Tarif mensuel 20-21, eau, électricité, internet et chauffage compris : de 258€/mois à 271€/mois, ALS non déduite

- 3 Des chambres en appartement partagé, de type colocation, avec salle de bain et cuisine communes à 6 chambres individuelles.

Tarif mensuel 20-21, eau, électricité, internet et chauffage compris : 240€/mois, ALS non déduite

- 4 Des studios et T1 de 15 m² à 18 m² avec douche, toilettes et kitchenette intégrées dans le studio.

Tarif mensuel 20-21, eau, électricité, internet et chauffage compris : de 326€/mois à 406€/mois, APL non déduite

- 5 Des T1bis, T2, T3, T4, T5, T6 et T7, de 30 m² à 99 m² aménagés pour de la colocation.

Tarifs selon le type de logement et la résidence.

- 6 Des logements adaptés aux personnes en situation de handicap sont proposés dans certaines résidences.

Plus d'informations sur www.crous-lyon.fr/action-sociale-sante/accompagner-le-handicap.

- 7 Des F1 et F1bis de 20 m² à 30 m² en résidence pour personnes âgées en partenariat avec les CCAS de Lyon et de Villeurbanne.

Tarif mensuel 20-21, eau, électricité et chauffage compris, entièrement meublés : de 265,36€ à 321,12€/mois. L'étudiant s'engage à réaliser entre 2h et 4h de bénévolat par mois auprès des résidents.

- 8 La résidence pour la réussite au Parc Blandan

La résidence pour la réussite Parc Blandan propose aux étudiants : un hébergement de qualité associé à un tarif préférentiel et à un accompagnement personnalisé (tutorat, soutien personnalisé, ouverture culturelle et sensibilisation à l'actualité, activités artistiques et sportives...).

Peuvent intégrer la résidence les étudiants boursiers en L1 issus prioritairement du dispositif des cordées de la réussite, de filières technologiques et professionnelles ou d'une zone géographique prioritaire. En fonction des places disponibles, des étudiants boursiers qui intègrent leur 1^{ère} année d'études supérieures peuvent également rejoindre la résidence.

L'étudiant tutoré bénéficiera de l'accompagnement d'un étudiant de dernière année de Licence, Master 1 ou Master 2 qui sera son référent tout au long de l'année universitaire.

Plus sur www.crous-lyon.fr/logements/residence-reussite-parc-blandan/



Les services proposés

L'animation en résidences

Des animateurs et des services civiques sont présents sur les différents sites d'hébergement du Crous de Lyon afin de proposer un programme d'animations riche, varié, de proximité, en lien avec vos envies et votre quartier.

Les animateurs sont à votre disposition pour co-construire ce programme, échanger sur des propositions d'activités, faire vivre votre résidence et faire se rencontrer les étudiants.

Vous votez aussi chaque année pour vos représentants aux conseils de résidences.

Comme vos délégués de classe au lycée, ils sont là pour porter vos demandes d'amélioration, vos projets pour la vie dans la résidence etc. Ici, on vous représente pour votre vie quotidienne, alors soyez acteur, votez et même candidatez !

Les équipements collectifs

Il existe dans chaque résidence des équipements mis à votre disposition tels que des salles TV, bibliothèques, salles de sport, locaux musicaux, laveries, etc. Lieux de rencontres, d'échanges, de pratiques, de détente, ces espaces fonctionnent grâce à l'engagement des résidents.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des personnels d'accueil ou des animateurs !

Certaines résidences proposent également des jardins partagés ou des magasins solidaires pour que bons plans riment avec développement durable et échanges humains.

L'accès Internet Haut Débit

L'ensemble des résidences du Crous sont connectées au Haut Débit, soit en Wi-Fi, soit en filaire. La connexion est illimitée et le coût est compris dans le prix du loyer. Plus de renseignements auprès du secrétariat de la résidence.

Location de draps

Un service de location de draps avec lavage vous est proposé dans certaines résidences : location de draps, couverture et oreiller avec lavage de l'ensemble au tarif de 10€ par mois.





Bourses

Action sociale

Logement

Restauration

Jobs étudiants

Vie de campus

Caution, dépôt de garantie et assurances

- Pour l'ensemble des logements du Crous, une caution solidaire est demandée. Si vous n'avez pas de garant, pensez à demander Visale (voir ci-dessous).
- Le dépôt de garantie se monte à 150€ pour les chambres simples avec sanitaires collectifs, à 230€ pour les chambres simples avec sanitaires individuels 250€ pour les studios et T1 et 230 € par personne pour des appartements partagés.
- Tout étudiant logé doit souscrire une assurance locative (incendie, dégât des eaux...) et

une assurance responsabilité civile pour le logement qu'il occupe. Une attestation devra être remise au secrétariat lors de l'entrée dans le logement.

- **A noter : Les étudiants qui logent en résidences universitaires sont exonérés de la taxe d'habitation.**

Les aides au logement et à la caution locative

Les aides au logement

Elles sont attribuées par la Caisse d'allocations familiales à tout étudiant en fonction de sa situation personnelle sur des critères sociaux :

- ressources,
- situation familiale,
- nature du logement...

En résidence Crous : l'attestation d'aide au logement doit être complétée et remise au gestionnaire de la résidence. L'aide est alors versée directement au Crous et l'étudiant paie uniquement la part du logement restant à sa charge.

IMPORTANT : Si vous avez moins de 20 ans et que vos parents perçoivent des prestations de la CAF, faites une simulation sur www.caf.fr pour savoir quelle situation sera la plus favorable pour tous :

- que vos parents perdent leurs prestations CAF pour que vous puissiez en recevoir vous-même.
- que vos parents conservent seuls les prestations CAF jusqu'à vos 20 ans révolus.

> Faites une simulation de vos droits et votre demande en ligne sur www.caf.fr

VISALE : l'aide à la caution locative

La garantie VISALE (VISA pour le Logement et l'Emploi) est une assistance gouvernementale accordée par Action Logement à destination des jeunes de moins de 30 ans. Elle prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de paiement. **Ce dispositif est entièrement gratuit aussi bien pour vous que pour votre propriétaire.** Si le propriétaire adhère à Visale, le locataire n'a pas à fournir de garant physique ou moral. Visale peut se mettre en place dans tous les types de parcs de location : aussi bien privés que conventionnés.

> En savoir plus et vérifier votre éligibilité sur www.visale.fr

**ÉTUDIANTS,
À LA RECHERCHE
D'UN LOGEMENT
POUR LA RENTRÉE ?**

AYEZ LE RÉFLEXE VISALE.FR
LE GARANT 100 % GRATUIT
QUI VOUS OUVRE TOUTES LES PORTES !

LES RÉSIDENCES

Les résidences traditionnelles

Les contrats de location sont de 10 mois du 31 août au 30 juin.

Ces logements ouvrent droit à l'allocation de logement social (ALS).

Tous les logements possèdent des sanitaires individuels ; seules les résidences André Allix à Lyon et la Métare à Saint-Étienne proposent des chambres avec des sanitaires collectifs. Localisez toutes les résidences sur les plans p. 4 à 6 de cette brochure.

À LYON

N°2

MADELEINE MONOD

245 chambres simples dont
5 adaptés PMR

29 rue Marguerite
69626 Villeurbanne cedex
Tél. : 04.78.89.62.02

Accès

Trams T1/T4 - Bus C26

N°2

PUVIS DE CHAVANNES

296 chambres simples

29, rue Marguerite
69626 Villeurbanne cedex
Tél. : 04.78.89.62.02

Accès

Trams T1/T4 - Bus C17/C26

N°3

JUSSIEU

716 chambres simples dont 16
adaptés PMR - 1 T3

3, avenue Albert Einstein
69100 Villeurbanne
Tél. : 04.78.93.34.21

Accès

Trams T1/T4 - Bus C17/C26

N°7

JACQUES CAVALIER

218 chambres simples

20 T1 dont 6 adaptés PMR - 4 appartements
partagés de 6 chambres
8, rue Jeanne Koelher 69424 - Lyon
cedex 03
Tél. : 04.78.54.08.62

Accès

Métro D - Bus C16

N°8

ANDRÉ LIRONDELLE CHÂTEAU DE LA BUIRE

77 chambres simples

6 rue Rachais
69003 Lyon
Tél. : 04.78.60.13.20

Accès

Métro D et B - T 4 et 1 - Bus C11/C7/
C23/C25

N°13

LA MADELEINE

343 chambres simples

4, rue du Sauveur
69365 Lyon cedex 07
Tél. : 04.72.80.49.62

Accès

Métro B - Tram T2 - Bus C7/C26

N°12

BENJAMIN DELESSERT

263 chambres simples - 53 T1 dont
4 adaptés PMR - 5 T2

145, avenue Jean Jaurès
69007 Lyon
Tél. : 04.78.61.41.41

Accès

Métro B - Tram T2 - Bus C7/C12

N°17

ANDRÉ ALLIX

473 chambres simples avec sanitaires
collectifs et rénovation intérieure - 401
chambres simples - 25 appartements
partagés de 6 chambres - 12 T1 - 2 T2 - 1 T3

2, rue Soeur Bouvier
69322 Lyon cedex 05
Tél. : 04.78.25.47.13

Accès

Funiculaire - Bus 46/49/C20e



À SAINT-ÉTIENNE

N°4

LA METARE

130 chambres simples avec sanitaires
collectifs et rénovation intérieure
- 107 chambres simples
- 34 studios dont 8 adaptés PMR

25, Bd Paul Michelon
42023 Saint-Etienne Cedex 2
Tél. : 04.77.25.14.62

Accès

Bus 4/9/11/17





Bourses

Action sociale

Logement

Restauration

Jobs étudiants

Vie de campus

Les résidences nouvelles

Les contrats de location sont de 12 mois, du 1^{er} septembre au 31 août. Ces logements ouvrent droit à l'aide personnalisée au logement (APL).

À LYON

GOUNOD

14 T2

52-54 bd du 11 novembre
69100 Villeurbanne

N°1

Accès

Trams T1/T4 - Bus C17/C26/69

LE TONKIN

18 T1 dont 1 adapté PMR
20 avenue Salvador Allende
69100 Villeurbanne

N°1

Accès

Trams T1/T4 - Bus C17

ARCHIMÈDE

186 T1 dont 10 adaptés PMR - 1 T3 -
28 T5 dont 14 adaptés PMR

N°3

7A Avenue Albert Einstein 69100
Villeurbanne

Accès

Trams T1/T4 - Bus C17/C26

EINSTEIN

235 T1 - 6 T1 bis

1, bis av. Albert Einstein
69100 Villeurbanne
Tél. : 04.78.93.34.21

N°3

Accès

Trams T1/T4 - C17/C26

LES ANTONINS

404 T1 dont 17 adaptés PMR

28/30/32 rue des Antonins
69100 Villeurbanne
Tél. : 04.78.93.34.21

N°3

Accès

Trams T1/T4 - Bus C17/C26

ALTHEA

186 T1 - 19 T1 bis - 1 T3

3, avenue Albert Einstein
69100 Villeurbanne
Tél. : 04.78.93.34.21

N°3

Accès

Tram T1 - Bus C17/C26



N°3

JUSSIEU STUDIOS

162 T1 dont **9** adaptés PMR - **1** T3
3, avenue Albert Einstein
69100 Villeurbanne
Tél. : 04.78.93.34.21

Accès

Trams T1/T4 - Bus C17/C26

N°4

BUGEAUD

57 studios dont **18** adaptés PMR - **2** T2 - **2** T5 - **1** T4
119 rue Bugeaud
69006 Lyon
Tél. : 04.78.93.34.21

Accès

Métro A et B - Bus 37/38/70/C1/C2/C6

N°5

JOSEPH CARTELLIER

210 T1
71-77 rue Jean Jaurès
69100 Villeurbanne
Tél. : 04.78.54.35.15

Accès

Bus C11

N°6

PAUL BERT/ MANUFACTURE

27 T1 dont **2** adaptés PMR - **5** T1 bis
8, rue Moissonnier
69003 Lyon
Tél. : 04.78.54.08.62

Accès

Métro B - Tram T3 - Bus C11/C16

N°9

VOLTAIRE

41 T1 dont **2** adaptés PMR - **2** T2 adaptés PMR
67, rue Voltaire
69003 Lyon

Accès

Métro B - Bus C4/C7/C14

N°10

LES QUAIS

181 T1 dont **5** adaptés PMR - **4** T6
94 rue Pasteur
69007 Lyon

Accès

Métro B - Tram T1/T2 - Bus C12/C22/C4/C7

N°11

LES GIRONDINS

116 T1 dont **9** adaptés PMR - **9** T7
39 rue Pré-Gaudry
69007 Lyon
Tél. : 04.78.61.41.41

Accès

Métro B - Tram T1/T2

N°13

GARIBALDI

185 T1, **7** T1 bis
360, rue Garibaldi
69007 Lyon
Tél. : 04.72.80.49.62

Accès

Métro B - Tram T2 - Bus C7/C12

N°14

PARADIN

260 T1 dont **10** adaptés PMR - **40** T1 bis
24, rue Guillaume Paradin 69008 Lyon
Tél. : 04.78.74.13.12

Accès

Métro D - Bus C26

N°15

CROIX DU SUD

169 T1 dont **14** adaptés PMR - **24** T1 bis
115, av. Général Frère
69008 Lyon
Tél. : 04.78.75.54.38

Accès

Métro D - Bus C23

N°16

SAINT-EXUPÉRY

333 T1 dont **100** pour les apprentis et **21** adaptés PMR - **9** T5 - **11** T7
29, rue du professeur Nicolas
69008 Lyon
Tél. : 04.78.74.41.64

Accès

Métro D - Bus C15/C26

N°17

FORT SAINT-IRÉNÉE

72 T1 bis - **8** T2
2, rue Soeur Bouvier
69005 Lyon
Tél. : 04.78.25.47.13

Accès

Bus 46/49/C20e
Funiculaire

Résidence pour la Réussite

Le programme de la Résidence pour la Réussite Parc Blandan propose un **hébergement de qualité** associé à un **accompagnement personnalisé** (tutorat, ouverture culturelle et à l'actualité, communication, activités artistiques et sportives...). Des étudiants volontaires avancés dans leur cursus universitaire accompagnent tout au long de l'année les nouveaux étudiants intégrant leur 1^{ère} année d'études supérieures.

Toutes les infos : www.crous-lyon.fr/logements/residence-reussite-parc-blandan/

Les résidences intergénérationnelles

Le Crous et les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) de Lyon et Villeurbanne se sont associés pour proposer aux étudiants des logements en résidences de personnes âgées (RPA). Ces F1 et F1bis d'une superficie de 20 m² à 30 m² sont entièrement meublés. L'étudiant s'engage à réaliser entre 2 et 4 heures de bénévolat par mois, en animant des ateliers de son choix ou en accompagnant les résidents dans leurs sorties. Cette offre est réservée en priorité aux étudiants boursiers.

Pour plus de renseignements : resa.rpa@crous-lyon.fr





Bourses

Action sociale

Logement

Restauration

Jobs étudiants

Vie de campus

À LYON

N°17

ARCHES D'AGRIPPA

283 T1 dont 16 adaptés PMR
Rue du Fort St Irénée
69005 Lyon
Tél. : 04.78.25.47.13

Accès
Bus 46/49/C20e
Funiculaire

N°18

PHILOMÈNE MAGNIN

122 T1 - 1 T4 - 9 T5
1 place Abbé Larue
Rue des Farges
69005 Lyon
Accès
Funiculaire 1 Saint-Just - Bus 66/90

N°20

AIMÉ CÉSAIRE

118 T1 - 4 T5
rue Maréchal Leclerc
69800 Saint-Priest
Tél. : 04.72.78.41.60
Accès
Tram T2 - Bus C25/50

N°21

LA DUCHÈRE

98 T1 dont 6 adaptés PMR - 7 T5
dont 4 adaptés PMR
3, rue Françoise Giroud
69009 Lyon
Accès
C 14 - Bus 66

N°22

PARC BLANDAN

200 T1 dont 90 pour la RpR* - 12 T1
adaptés PMR dont 5 pour la RpR* - 15 T4
dont 2 pour la RpR*
4, ruelle du grand
casernement - 69007 Lyon
Accès
Métro D - Tram T2 - Bus C7

* RpR : Résidence pour la Réussite
infos www.crous-lyon.fr

N°23

CONFLUENCE

65 T1 et 6 T5
120 rue Delandine
69002 Lyon
Accès
Accès Tram T1, métro A Perrache,
Gare Perrache

N°24

GEORGES RINCK INTERGÉNÉRATIONNELLE

41 T1
21 rue Delandine
69002 Lyon
Accès
Gare Perrache, Tram T1 & T2,
Métro A



À SAINT-ÉTIENNE

N°2

CHAVANELLE

43 studios dont 3 adaptés
en PMR - 3 T6
1 rue Etienne Mimard
et 7-11 rue Marcellin Allard 42000
Saint Etienne
Accès
Tram T2/T3 - Bus 2/3/6/7/9/18

N°3

TRÉFILERIE

181 T1 - 20 T1 bis dont 5 adaptés PMR
- 1 T3
18-20, rue Richard
42100 Saint-Etienne
Tél. : 04.77.81.85.50
Accès
Tram T1/T3 - Bus 7

À ROANNE

76 T1 dont 4 adaptés PMR -
5 T1 bis - 1 T3
20/22, rue Raoul Follereau
42300 Roanne
Tél. : 04.77.81.85.50
Accès
Bus 1/3

À BOURG-EN-BRESSE

51 T1 dont 3 adaptés PMR - 4 T2
Boulevard Jules Ferry
01000 Bourg en Bresse
Accès
Ligne 8 - arrêt Jules Ferry



Bourses

Action sociale

Logement

Restauration

Jobs étudiants

Vie de campus

LA RESTAURATION

Crous Resto', la restauration sur le campus

Un repas complet, un déjeuner express, un café ou une pause gourmande ?

- **Le menu étudiant à 3,30 € et à 1 € pour les étudiants boursiers en Resto' (tarif 2020-2021) :** menu complet à 6 points à composer parmi un large choix d'entrées, plats, fromages et desserts. Chaque jour, le Resto' vous propose une offre végétarienne, équilibrée et respectueuse des apports énergétiques et alimentaires nécessaires, en alternative aux protéines animales.
- **L'offre à la carte en Cafet' :** sur place ou à emporter, selon vos envies et votre budget vous composez votre repas (salades, sandwiches, wraps, paninis, pâtes, yaourts, fruits...).
- **Les ventes à emporter, le midi mais aussi pour le soir :** vous repartez avec votre déjeuner ou votre dîner. Goûtez les plats cuisinés par nos chefs, vous n'aurez plus qu'à les réchauffer chez vous.

Plats exotiques, menus à thèmes, les chefs des restaurants élaborent des menus et vous invitent à une découverte culinaire. Le tout au tarif habituel !

Concerts, expositions itinérantes, actions d'information, spectacles, animations ... Les restaurants universitaires ce sont aussi des lieux de vie où cohabitent bonne cuisine et convivialité.



Une cuisine de qualité et équilibrée pour tous



Avec des produits frais de qualité, les restaurants et cafétérias du Crous vous proposent tous les jours des menus élaborés par les chefs et leurs équipes (chefs de cuisine, diététiciennes, conseillers restauration).

#crousresponsable

Les Crous s'engagent dans une démarche éco-responsable : mangez avec du sens et du goût chaque jour au Crous de Lyon !

Les équipes du Crous Lyon vous proposent tous les jours de déguster des produits bio, des fruits et légumes en circuit court, des viandes certifiées Bleu-Blanc-Cœur ou de France, des poissons de pêche durable, du pain éco-citoyen, du café bio-équitable et des plats végétariens. Les plats chauds individuels confectionnés par les chefs du Crous sont sans conservateurs, sans additifs et sans excès de sel.

Le Crous porte également une attention particulière à la qualité nutritionnelle de son pain. Il est sans OGM, sans additifs et avec une farine locale de tradition française.

Izly by Crous : le paiement sans contact sur le campus

Le paiement en restaurant et cafétéria s'effectue exclusivement avec le service Izly, une solution 100% connectée.

Vous réglez vos repas en Resto' et en Cafet' avec votre carte Izly ou l'appli Izly sur votre smartphone.

Pour utiliser ce moyen de paiement, vous devez activer votre compte Izly en ligne.

Izly vous envoie un e-mail sur l'adresse de messagerie utilisée lors de votre paiement de la CVEC. Vous êtes alors dirigé vers izly.fr pour activer et charger votre compte en ligne.

Plus d'informations sur www.izly.fr





Bourses

Action sociale

Logement

Restauration

Jobs étudiants

Vie de campus

JOBS ÉTUDIANTS

Jobaviz : la plateforme nationale des jobs étudiants des Crous

Sur www.jobaviz.fr, vous pouvez consulter des offres de service à la personne, aide aux devoirs, garde d'enfants, animation, accueil, télétravail, street-marketing, phoning ou encore des emplois saisonniers.

Les offres d'emploi proposées par les Crous (accueil en résidence, plongé ou service en restauration, assistant administratif...) sont également facilement accessibles sur le site.

Dès que vous êtes étudiants, inscrivez-vous gratuitement pour consulter l'ensemble des offres d'emploi en ligne sur le site www.jobaviz.fr.

Sur Jobaviz.fr, un module de recherche par zone géographique, type d'offre, type de contrat et type d'employeur vous permet de bien cibler votre recherche d'emploi en fonction de vos critères.

De plus, Jobaviz.fr met à votre disposition des fiches métiers de jobs étudiants présents sur le site. Ces fiches métiers sont réparties par domaine d'activité et vous permettront de mieux connaître les métiers qui vous intéressent et ainsi vous aider à préparer votre candidature à une offre d'emploi.

ENGAGEMENT

Service civique : des missions de volontariat à Lyon et à Saint-Etienne

Le rôle des volontaires : **créer du lien entre les étudiants et développer l'animation au sein des résidences.**

Les volontaires en service civique ont ainsi pour missions :

- d'organiser des événements dans une ou plusieurs résidences (pots de rentrée, soirées jeux, journée portes ouvertes, activités sportives)
- de participer aux temps forts inter-résidences (grande soirée jeux, tournois de sport, soirée des talents...)
- d'animer des ateliers qui favorisent les échanges entre les étudiants

- de favoriser l'ouverture culturelle des étudiants (diffusion des actions culturelles du Crous et de ses partenaires, organisation de sorties spectacles et de découverte de lieux culturels emblématiques...)

- de sensibiliser les étudiants aux questions liées au développement durable (organisation d'actions de sensibilisation aux gestes éco citoyens tels que le tri sélectif ou les économies d'énergie, promotion de l'éco-solidarité comme les jardins partagés ou les magasins solidaires, promotion de l'équilibre alimentaire au travers d'ateliers cuisine...)

Voir les offres sur : www.service-civique.gouv.fr





Bourses Action sociale Logement Restauration Jobs étudiants Vie de campus

VIE DE CAMPUS

AVEC LE CROUS, PROFITEZ D'ANIMATIONS GRATUITES, D'ATELIERS DÉCOUVERTES, DÉVELOPPEZ VOTRE CURIOSITÉ CULTURELLE ET SOCIALE, ENRICHISSEZ VOS TALENTS ARTISTIQUES, MENEZ DES ACTIONS CITOYENNES, BREF, ÉVEILLEZ-VOUS !

Animations et découvertes

FILFREE : DES RENDEZ-VOUS TOUTE L'ANNÉE POUR TOUS LES ÉTUDIANTS

Bons plans, échanges et idées accessibles toute l'année, en live et sur les réseaux, pour se sentir bien dans sa vie étudiante.

- Les Invit' #metime : des séances de sport et des ateliers diététiques
- Cuisine avec nos chefs : chaque semaine sur les réseaux sociaux une recette à moins de 3 euros !
- Des vidéos, des lives, des posts, des stories pour bien démarrer sa vie étudiante sur @crouslyon.

Retrouvez-nous sur les réseaux : <https://linktr.ee/FilFree>



ANIMATIONS EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE

Les résidences universitaires sont des lieux de vie où les résidents, avec le soutien du Crous de Lyon et des animateurs référents, mettent en place diverses animations pour se rencontrer, échanger, se divertir, mieux vivre ensemble. Ainsi l'équipe Animation organise des événements qui ont lieu dans les résidences (pots de rentrée, soirées jeux, journée portes ouvertes, activités sportives) ou en inter-résidences (grande soirée jeux, tournois de sport, soirée des talents).

Plus d'infos : <https://www.crous-lyon.fr/viedecampus/vivre-en-residence/>

Culture ActionS, le soutien à vos projets

Le Crous vous aide à devenir acteur de la vie culturelle universitaire en soutenant financièrement vos projets. Le dispositif Culture-ActionS est réparti en deux fonds d'aide :

- Le fonds Culture, destiné aux projets culturels et artistiques
 - Le fonds ActionS, consacré aux actions citoyennes, solidaires, sportives ou économiques.
- Le projet doit être présenté par un étudiant et avoir des retombées sur le monde étudiant. Il est présenté à une commission régionale, mise en place quatre fois par an. La participation du Crous doit obligatoirement être complétée par l'engagement financier de partenaires publics et privés.

Consultez le règlement du dispositif et téléchargez le dossier de demande sur :

www.crous-lyon.fr/viedecampus/culture-actions/

Concours de création étudiante

Organisés d'octobre à mai chaque année, ouverts tous les étudiants quelle que soit leur filière, les concours de création étudiante des Crous récompensent et valorisent la création étudiante.

3 Tremplins Talents

- « Pulsations »
- « Danse avec ton Crous »
- Théâtre

4 concours thématiques

- Photographie
- Bande Dessinée
- Film Court
- Nouvelle

Renseignements sur www.crous-lyon.fr et par mail à culture@crous-lyon.fr





La Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

AVANT DE VOUS INSCRIRE DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, VOUS DEVEZ VOUS ACQUITTER DE LA CVEC ET FOURNIR UNE ATTESTATION D'ACQUITTEMENT.

Qu'est-ce que la CVEC ?

La Contribution de vie étudiante et de campus est collectée par les Crous. D'un montant annuel de 92€, on peut y être assujéti ou en être exonéré en fonction des cas.

Qui est concerné et qui ne l'est pas ?

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'acquitter de cette contribution avant de s'inscrire dans son établissement.

Si vous vous inscrivez en lycée en BTS, Diplôme des Métiers d'Art, formations comptables, vous n'êtes pas assujéti à la CVEC et n'avez aucune démarche à faire, ni attestation à fournir à votre établissement.

Quels étudiants sont exonérés ?

- Les boursiers (gérés par le Crous ou les Régions) ou bénéficiaires d'une aide spécifique annuelle du Crous
- Les étudiants réfugiés
- Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire
- Les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire

A quoi sert la CVEC ?

Cette contribution est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé.

Outre les projets portés directement par les établissements et par le Crous, la CVEC soutient les initiatives locales à travers une participation financière dans le cadre d'appels à projets. Ont déjà été financés, par exemple : un service d'écoute psychologique, des conférences de prévention portant sur des problématiques touchant les étudiants, l'amé-

nagement d'une salle de sport ou d'un espace de coworking pour les étudiants sur un campus, le Free'stival avec des ateliers participatifs pour apprendre à gérer sa nouvelle vie d'étudiant.

Vous souhaitez porter un projet de vie étudiante au sein de votre établissement et solliciter le Crous de Lyon pour un co-financement? Retrouvez toutes les informations sur www.crous-lyon.fr/viedecampus/cvec/

Comment s'acquitter de la CVEC, que vous deviez la payer ou que vous soyez exonéré ?

Se connecter à <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

Il est conseillé de payer la CVEC au plus près de votre inscription effective dans l'établissement de votre choix.

Si vous devez payer :

Le paiement se fait en ligne par CB et vous pouvez télécharger immédiatement votre attestation à présenter lors de votre inscription dans votre établissement.

Si vous êtes exonéré :

Votre exonération est enregistrée et vous pouvez télécharger votre attestation d'acquiescement.

Ou vous atteste sur l'honneur le motif ouvrant droit à exonération et déposez en ligne les pièces justificatives. Sous 2 jours ouvrés, vous recevez une réponse et la marche à suivre.



ADRESSES DES CROUS

CNOUS

Sous-direction
de la vie étudiante
60 boulevard du Lycée
92170 Vanves
Tél. 01 71 22 97 61
etudiant.gouv.fr

AIX-MARSEILLE – AVIGNON

Division de la vie étudiante
31 avenue Jules Ferry
13621 Aix-en-Provence Cedex 1
Tél. 04 42 90 08 00
crous-aix-marseille.fr

AMIENS – PICARDIE

Direction de la vie étudiante
25 rue Saint-Leu
BP 60435
80004 Amiens Cedex 1
Tél. 09 69 39 19 19
crous-amiens.fr

ANTILLES ET GUYANE

Campus universitaire
de Fouillol - BP 444
97164 Pointe-à-Pitre Cedex
Guadeloupe : 0590 89 88 88
Martinique : 0596 61 03 65
Guyane : 0594 25 81 24
crous-antillesguyane.fr

BOURGOGNE

FRANCHE-COMTÉ

BESANÇON
38 avenue de l'Observatoire
BP 31021
25001 Besançon Cedex 3
Tél. 09 69 39 19 19
crous-bfc.fr
DIJON
Direction de la vie étudiante
3 rue du Docteur Maret
21000 Dijon
Tél. 09 63 39 19 19
crous-bfc.fr

BORDEAUX – AQUITAINE

18 rue du Hamel - CS 11616
33080 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 33 92 17
crous-bordeaux.fr

CLERMONT-AUVERGNE

25 rue Étienne Dolet
63037 Clermont-Ferrand
Cedex 1
Tél. 04 73 34 64 20 (DSE)
crous-clermont.fr

CORSE

22 avenue Jean Nicoli
BP 55
20250 Corte
Tél. 04 95 45 30 00
crous-corse.fr

CRÉTEIL

70 avenue du
Général de Gaulle
94010 Créteil Cedex
Tél. 01 40 51 62 00
crous-creteil.fr

GRENOBLE – ALPES

351 allée Berlioz
38400 Saint-Martin-d'Hères
Cedex
Tél. 0970 150 096
crous-grenoble.fr

LILLE –

NORD-PAS-DE-CALAIS

74 rue de Cambrai
CS 90006
59043 Lille Cedex
Tél. 09 69 39 19 19
crous-lille.fr

LIMOGES

39 G rue Camille Guérin
87036 Limoges Cedex
Tél. 04 73 34 64 15
crous-limoges.fr

LORRAINE

75 rue de Laxou
54042 Nancy Cedex
Tél. 09 69 39 19 19
crous-lorraine.fr

LYON

59 rue de la Madeleine
69365 Lyon Cedex 07
Tél. 04 13 38 40 01
crous-lyon.fr

MONTPELLIER-OCCITANIE

2 rue Monteil - CS 85053
34093 Montpellier Cedex 5
Tél. 04 67 41 50 00
crous-montpellier.fr

NANTES – PAYS

DE LA LOIRE

2 boulevard Guy Mollet
BP 52213
44322 Nantes Cedex 3
Tél. 02 30 06 02 44
crous-nantes.fr

NICE – TOULON

Maison de l'étudiant Olivier
Chesneau
5 Boulevard F. Mitterrand
06300 Nice
Tél. 04 92 15 50 50
crous-nice.fr

NORMANDIE

CAEN

Service Dossier Social Étudiant
23 avenue de Bruxelles
BP 85153 - 14070 Caen Cedex 5
Tél. 02 300 80 214
crous-normandie.fr

ROUEN

135, boulevard de l'Europe
76100 Rouen
Tél. 02 30 06 02 76
crous-normandie.fr

ORLÉANS – TOURS

Espace vie étudiante - Maison de l'étudiant
2 rue de Tours
45072 Orléans Cedex 2
Tél. 02 38 24 27 00
crous-orleans-tours.fr

PARIS

39 avenue Bernanos
75231 Paris Cedex 05
Tél. 01 40 51 62 00
crous-paris.fr

POITIERS

Division de la vie de l'étudiant - Bât. A7
13 rue Théodore Lefebvre
BP 601- 86022 Poitiers Cedex
Tél. 05 49 58 86 00
crous-poitiers.fr

REIMS

14-B Allée des Landais - CS 40046
51726 Reims Cedex
Tél. 09 69 39 19 19
crous-reims.fr

RENNES – BRETAGNE

7 place Hoche - CS 26428
35064 Rennes Cedex
Tél. 02 30 30 09 30
crous-rennes.fr

LA RÉUNION

20 avenue Hippolyte Foucque
97 490 Sainte-Clotilde
Tél. 02 62 48 32 51
crous-reunion.fr

STRASBOURG

1 quai du Maire Dietrich - CS 50168
67004 Strasbourg Cedex
Tél. 09 69 39 19 19
crous-strasbourg.fr

TOULOUSE – OCCITANIE

58 rue du Taur - CS 67096
31070 Toulouse Cedex 7
Tél. 0 806 800 131 - (de 9h à 17h)
crous-toulouse.fr

VERSAILLES

145 bis boulevard de la Reine - BP 563
78005 Versailles Cedex
Tél. 01 40 51 62 00
crous-versailles.fr

ÉTUDIANTS, UNE BOURSE, UN LOGEMENT: FAITES VOTRE DEMANDE !

Du 20 janvier au 15 mai 2021
en saisissant votre Dossier social étudiant
sur messervices.etudiant.gouv.fr



@etudiantGouv
etudiant.gouv.fr